



## I.Céram est éligible au PEA-PME

La société I.Ceram confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au Décret n° 2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME : moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

*Retrouvez plus d'informations sur [www.iceram.fr](http://www.iceram.fr)*

### *I.Céram est éligible au dispositif ISF - Loi TEPA*

*A propos d'I.CERAM :*

*Créée en 2006 à Limoges, la société I.CERAM conçoit, fabrique et commercialise des implants orthopédiques innovants (8 brevets internationaux) et des implants en céramique offrant une biocompatibilité unique. S'appuyant sur son savoir-faire et une expérience de plus de 30 ans de ses dirigeants, la société a décidé d'accélérer fortement son développement sur les biocéramiques. A cet effet, la société a conduit avec succès une opération TEPA qui lui a permis de lever 2,5 M€. I.CERAM est certifiée ISO 9001, ISO 13485 et bénéficie du marquage CE. Fort de 25 salariés et d'un outil de production à la pointe de la technologie, I.CERAM bénéficie d'un très fort potentiel développement.*

Contacts :



**Relations investisseurs**  
Christophe Durivault  
Tél : +33 (0)5 55 69 12 12  
[finances@iceram.com](mailto:finances@iceram.com)



**Communication financière**  
Jérôme Gacoïn / Solène Kennis  
Tel : +33 (0)1 75 77 54 68  
[skennis@aelium.fr](mailto:skennis@aelium.fr)